

Immigration économique vers le Canada et accès à la citoyenneté canadienne

Test pour l'évaluation des connaissances en français langue étrangère

Immigration, réfugiés et citoyenneté Canada (IRCC) a rendu obligatoire la passation de tests et examens de langues standardisés, en français et/ou en anglais, dans le cadre des démarches d'immigration économique ou d'obtention de la citoyenneté canadienne. Vous êtes candidat à l'immigration au Canada (hors province de Québec) et vous souhaitez faire évaluer vos connaissances en français ? Le TCF pour le Canada a été conçu pour vous.

Le TCF pour le Canada est un test approuvé par IRCC pour justifier de votre niveau de compétence en français dans le cadre d'une demande d'immigration ou de démarches d'obtention de la nationalité canadienne. Ce test est élaboré par le Centre international d'études pédagogiques (CIEP), établissement public du ministère français de l'éducation nationale et de la jeunesse. Il est harmonisé sur le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Le Test de connaissance du français pour le Canada (TCF pour le Canada)

Créé en 2018, le TCF pour le Canada a été spécifiquement conçu pour répondre aux normes d'IRCC. Le TCF pour le Canada est constitué de 4 épreuves obligatoires. Une attestation de résultats vous est délivrée ; vos résultats par épreuve y figurent sous forme de scores et de niveaux. Parallèlement, le CIEP rend vos résultats accessibles à IRCC.

TCF pour le Canada	Durée
▶ Compréhension orale (39 items)	35 minutes
▶ Compréhension écrite (39 items)	60 minutes
▶ Expression orale (3 tâches)	12 minutes environ
▶ Expression écrite (3 tâches)	60 minutes

Remarque : l'attestation du TCF pour le Canada n'est valable que dans le cadre des démarches décrites ci-dessus. Vous ne pouvez pas l'utiliser pour intégrer, par exemple, une université française.

Conditions de passation du test TCF pour le Canada

Aucun diplôme n'est requis pour se présenter aux épreuves du TCF pour le Canada. Les sessions sont organisées toute l'année par plus de 700 centres agréés par le CIEP et répartis dans plus de 150 pays. L'attestation est délivrée dans votre centre, dans un délai de 15 jours ouvrés (hors week-ends et jours fériés) après la réception des copies par le CIEP. Elle est valable deux ans. Il vous appartient de contacter le centre agréé TCF de votre choix pour vous renseigner sur les dates des sessions, la procédure d'inscription, le lieu de passation des épreuves et les tarifs.

Pour plus d'informations : www.ciep.fr/tcf-canada

Correspondance entre les Niveaux de compétence en langue canadiens (NCLC) et les résultats du TCF pour le Canada

Dans vos démarches d'immigration vers le Canada, il vous sera demandé d'exprimer vos compétences linguistiques grâce aux Niveaux de compétence en langue canadiens (NCLC). Pour cela, vous pouvez utiliser les tableaux de correspondance ci-après.

Résultats au TCF pour le Canada

NCLC	Expression orale		Compréhension orale	Compréhension écrite	Expression écrite	
10 et plus	C1-C2	16-20	549-699	549-699	C1-C2	16-20
9	C1	14-15	523-548	524-548	C1	14-15
8	B2	12-13	503-522	499-523	B2	12-13
7	B2	10-11	458-502	453-498	B2	10-11
6	B1	7-8-9	398-457	406-452	B1	7-8-9
5	B1	6	369-397	375-405	B1	6
4	A2	4-5	331-368	342-374	A2	4-5

Les chiffres indiqués en couleur correspondent au score obtenu.

Pour tout renseignement sur les programmes d'immigration économique au Canada et l'obtention de la citoyenneté canadienne, veuillez vous adresser à IRCC.